

BAREME HONORAIRES AU PREMIER JANVIER 2023

BAREME HONORAIRES TRANSACTION *(Hors commerces et entreprises)

S'entendent Toute Taxe Comprise

<u>Valeur du bien</u>	<u>Honoraires TTC</u>	<u>Honoraires HT</u>	<u>TVA</u>
Jusqu'à 50 000€	Forfait 5 000 €	4 166.67 €	833.33 €
De 50 001 à 100 000€	Forfait 7 500 €	6 250 €	1 250 €
De 100 001 à 150 000€	Forfait 9 000 €	7 500 €	1 500 €
De 150 001 à 200 000€	Forfait 11 000 €	9 166.67 €	1 833.33 €
Plus de 200 000€	5,50 %	4,58 %	

* Honoraires à charge vendeur

BAREME HONORAIRES COMMERCE ET ENTREPRISE

(Honoraires de cession de fonds de commerce, droit de bail, locaux commerciaux)

S'entendent hors taxe (TVA en sus : application du taux de TVA en vigueur soit 20%)

<u>Prix de vente</u>	<u>Montant des honoraires Hors Taxe</u>
Jusqu'à 25 000 €	5 000 € HT
De 25 001 à 50 000 €	7 500 € HT
De 50 001 à 100 000 €	10 000 € HT
Au-delà de 100 000 €	9%

BAREME HONORAIRES AU PREMIER JANVIER 2023

BAREMES DES HONORAIRES DE LOCATION

HONORAIRES TTC	<ul style="list-style-type: none"> - VISITE - CONSTITUTION DE DOSSIER - REDACTION BAIL (réalisé par la SARL LES 3B) 	Charge Locataire : 8€ du m ² Charge Propriétaire : 8€ du m ²
HONORAIRES TTC ETAT DES LIEUX	(Réalisé par la société EDL SOLUTION : reportage photo et descriptif complet)	Charge Locataire : 3€ du m ² Charge Propriétaire : 3€ du m ²
HONORAIRES TTC DE NEGOCIATION		Charge Propriétaire : 100€
<ul style="list-style-type: none"> • Honoraires TTC plafonnés à un mois de loyer hors charges 		

HONORAIRES TTC DE LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS :

REDACTION DE BAIL + ETAT DES LIEUX : 25% DU LOYER ANNUEL HORS CHARGES
 (charge locataire)

En cas de délégation de mandat consentie entre professionnels de l'immobilier (ex-inter-agence, promoteurs ...), le barème applicable reste celui de l'agence détentrice du mandat principal.